

A S^t Just le 12 Février 2019.

Dénonciation de l'accord 35h, La vilaine CGT a encore frappé ?



Comme vous le savez déjà, la direction de S^t Just a décidé de dénoncer notre accord 35h, bien qu'à ce jour, nous n'ayons pas reçu de notification officielle. Comme la **CGT** DS Smith S^t Just l'a déjà expliqué, cela fait suite aux différentes décisions prises par les tribunaux qui ont donné raison aux salariés et à la **CGT** sur le mode de calcul des bilans **RIT**. Il est à noter que pour le site de S^t Just, les salariés qui ont déposé un dossier devront attendre le délibéré du 20 mars prochain.

C'est donc dans ce cadre que la direction a informé les salariés et que, pendant ces informations, certains élus **CFDT** auraient déclaré aux salariés « qu'à cause de la **CGT** nous allons tout perdre ». Si la **CGT** comprend bien, tout est déjà perdu avant de négocier ! Pourquoi aller négocier alors ?

La **CGT** voudrait mettre les choses au clair suites aux différentes rumeurs et sur sa prétendue responsabilité dans cette affaire :

- Premièrement, si cet accord avait été si bon que ça, pourquoi les salariés se retrouvent-ils avec des heures minorées en fin d'exercice et cela depuis 2000 (une belle économie pour la direction) ? Devions-nous continuer à subir sans rien dire ? Sommes-nous nés pour subir ? La **CGT** a décidé d'agir et de faire valoir **les droits des salariés** devant les tribunaux après avoir tenté de discuter à de multiples reprises avec la direction.
- Deuxièmement, si nous avons tort, pourquoi les tribunaux nous ont-ils conforté dans nos demandes ? Et mieux encore, pourquoi chez DS Smith Plastics, qui a le même accord que nous, la **CFDT** a-t-elle décidé, elle aussi, de monter des dossiers en même temps que la **CGT** et avec le même avocat ?

Comme elle l'a toujours fait, la **CGT** va aborder cette nouvelle négociation avec la volonté d'aboutir sur le meilleur accord possible pour les salariés. Par conséquent, la **CGT** n'aura plus le temps à consacrer aux bruits de couloir et autres rumeurs colportées par la direction et ses complices. Nous conseillons donc aux salariés qui auraient des inquiétudes ou des questions légitimes à se rapprocher des élus **CGT**.

La CGT.